

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 1994

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 26 septembre 1994 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : MM. SCHWINT, de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. MILLE, PONÇOT, PINARD, Mme MADER, MM. HUMBERT, HIRSH, RUEFF, BAUDIER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER, MATHIEU, BARETJE, RÉGNIER, JEANNEROT (jusqu'à la question 27), MEUNIER, LAGRANGE, MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY, M. FERRÉOL (jusqu'à la question 4 et à partir de la question 13), Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de la question 42), MM. TISSOT, PIERLOT, JEANNIARD, LIEVREMONT, DAHOUI, NOT, GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, MM. HINTZY, JACQUEMIN, Mme CAMPBELL, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET, MM. SALOMON, TABOURNOT (jusqu'à la question 39), CHOMETTE, BAS, VIALATTE, NACHIN, ALAUZET.

Absents : MM. JEANNEROT (à partir de la question 27), FOUSSERET, FERRÉOL (à partir de la question 4 et jusqu'à la question 13), Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question 42), MM. ANGUENOT, RAGOT, TOURRAIN, MAILLARD, TABOURNOT (à partir de la question 39), Mme FOLSCHWEILLER.

Secrétaire : M. RAGOT.

Procuration de vote :

Mandants : MM. JEANNEROT (à partir de la question 27), FOUSSERET, FERRÉOL (à partir de la question 4 et jusqu'à la question 13), Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question 42), MM. ANGUENOT, TOURRAIN, TABOURNOT (à partir de la question 39).

Mandataires : MM. TISSOT (à partir de la question 27), SCHWINT, JEANNIARD (à partir de la question 4 et jusqu'à la question 13), Mme VIEILLE-MARCHISET (jusqu'à la question 42), MM. DAHOUI, VIALATTE, Mme CAMPBELL (à partir de la question 39).

* * * * *
* * *

0/1 - Informations diverses

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Maire a attiré l'attention des Conseillers Municipaux sur les documents déposés sur leurs tables.

0/2 - M. ANTONY, Conseiller Municipal Délégué, a présenté le document réalisé par le service Développement Economique à l'occasion du Salon MICRONORA, document qui présente le nouveau visage de l'industrie bisontine. Il a souligné que cet outil s'inscrit dans une stratégie de communication engagée depuis longtemps déjà, notamment par le biais de réunions tenues sous la présidence de M. le Maire en direction du milieu économique (forum des décideurs économiques, forum avec la Chambre de Métiers, rencontres avec les entreprises bisontines du génie bio-médical, etc.).

0/3 - M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal, a informé l'assemblée communale qu'il présidera dorénavant le groupe «Une Ambition pour Besançon» et qu'il conduira cette liste pour la prochaine élection municipale. Il s'est réjoui par ailleurs de la publication du document sur les entreprises bisontines, du combat mené en faveur du développement économique qui, selon lui, reste largement à conforter. M. le Maire lui a répondu qu'en la matière, la Ville n'est pas restée inactive.

0/4 - M. NACHIN, Conseiller Municipal, a félicité M. le Maire qui s'est vu décerner récemment la Légion d'Honneur. Il a remercié les services pour le travail réalisé sur notre patrimoine architectural (liste des monuments, état sanitaire, etc.) et a souhaité que ce travail soit suivi des engagements financiers indispensables qui seront certainement très lourds compte tenu de l'importance des travaux de réhabilitation et d'entretien à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris ensuite les décisions suivantes :

1 - Exercice 1994 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

L'Assemblée Municipale a donné acte à M. le Maire de ce bilan.

2 - Conseil Municipal - Comité de Gestion de la Pépinière d'Entreprises 3, rue Violet - Désignation d'un nouveau représentant de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. ANTONY en remplacement de M. JEANNIARD pour siéger au Comité de Gestion de cette structure.

3 - Syndicat Mixte de l'Espace Economique Est de Besançon - Adhésion de la Ville - Décision de principe

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le principe de l'adhésion de la Ville à ce Syndicat sous réserve d'une rediscussion des statuts de ce syndicat, notamment en ce qui concerne les montants annuels des budgets fonctionnement et investissement, le reversement de la taxe professionnelle au profit de la Ville de Besançon et la représentativité de la Ville au sein du Comité.

Ce syndicat sera constitué avec le Département du Doubs, la Ville de Besançon et toutes les communes volontaires pour réaliser l'aménagement, la gestion ou la commercialisation des zones d'activités sur le territoire des communes membres.

4 - Conférence permanente du Tourisme Urbain - Désignation des représentants de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. l'Adjoint chargé du Tourisme, M. MILLE, Conseiller Municipal Délégué, membre de la Commission chargée du Tourisme, le Directeur du Service Culturel, chargé du Tourisme de la Ville de Besançon pour siéger à la Conférence Permanente du Tourisme Urbain.

5 - Garanties d'emprunts :

- a)** Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Construction de 96 logements pour étudiants, 19 chemin de l'Epitaphe - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 16 124 870 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, (M. TISSOT, Président de l'Office, ne participant pas au vote), le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie sollicitée.

- b)** Société d'Equipement du Département du Doubs - Construction de leurs bureaux ZAC La Fayette - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt «Prêt Projet Urbain» de 1 800 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

c) Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule - Travaux d'extension de la station d'épuration de Chalezeule :

c.) Renégociation d'un emprunt de 1 000 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garanti par la Ville - Modification de la délibération du 17 septembre 1982

Adopté à l'unanimité.

c.) Renégociation d'un emprunt de 750 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garanti par la Ville - Modification de la délibération du 19 septembre 1983

Adopté à l'unanimité.

c.) Renégociation d'un emprunt de 370 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garanti par la Ville - Modification de la délibération du 25 juin 1984

Adopté à l'unanimité.

d) Société Anonyme de Franche-Comté - Programme de construction «Ravel 1» de 27 logements et garages à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 8 606 124 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

e) Office Public d'HLM du Doubs (Habitat 25) - Programme d'acquisition/ amélioration de 24 logements PLA, 17-19 rue du Chapitre à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt complémentaire de 291 240 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

d) Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs - Achat d'un immeuble pour le siège du Centre d'Education pour Enfants Déficieux Auditifs 42, rue Donzelot à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 700 000 F contracté auprès de la Banque de l'Economie - Crédit Mutuel

Adopté à l'unanimité.

g) SONACOTRA :

g₁) Travaux de remise aux normes du Foyer SONACOTRA de Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 360 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

g₂) Construction de 53 logements, 82 ter avenue Clemenceau à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 21 100 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

h) Association Le Roseau - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de restructuration de 500 000 F contracté auprès du Crédit Industriel Alsace-Lorraine

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

6 - Comptabilité :

a) Exercice 1994 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

b) Exercice 1994 - Ouverture de crédits au budget supplémentaire - Crédits complémentaires

Adopté à l'unanimité.

7 - Marché 1995 de denrées alimentaires - Adoption du cahier des charges

Adopté à l'unanimité.

8 - Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées - Modification du Budget Primitif 1994

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la proposition de modifications budgétaires due à une diminution des crédits inscrits au budget de 3 444 F et a voté, en conséquence, au budget supplémentaire de l'exercice courant, les différents ajustements de crédits.

9 - Gares de la Viotte et de la Mouillère - Remboursement anticipé de l'emprunt contracté pour leur aménagement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant les crédits nécessaires au remboursement anticipé de l'emprunt de 6,8 MF contracté pour l'aménagement des gares de la Viotte et de la Mouillère.

10 - Subventions :

a) à l'Association Sportive et Culturelle Jean Macé de Clairs-Soleils

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 5 000 F à cette association pour couvrir partiellement les achats de petits matériels et les premières dépenses de fonctionnement de la chorale interculturelle récemment créée.

b) à l'Association «Les Hibiscus»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 4 500 F à cette association qui organise des manifestations culturelles pour la valorisation de la culture des DOM-TOM et des échanges interculturels.

c) aux associations du secteur Prévention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- 10 000 F à l'Association des Scouts Musulmans

- 10 000 F à l'Association socio-culturelle des personnels du Ministère de la Justice pour l'organisation, par la Cour d'Appel de Besançon, de deux journées consacrées à la prévention de la toxicomanie dans le cadre d'une semaine européenne

- 1 000 F à l'Association Jeunesse Ouvrière pour une journée de rassemblement de 35 jeunes à Dole.

d) aux Unions Locales de Syndicats et aux organismes de formation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1) aux Unions Locales de Syndicats :

- CNCRSF	7 970 F
- CGT	42 604 F
- CGT - FO	41 285 F
- CFDT	49 420 F
- CFTC	28 360 F
- CGC	28 360 F
- FEN	3 129 F
- FSU	5 321 F

2) aux organismes de formation

- CIDERES	25 310 F
- CREDES	25 310 F
- BREF-FO	25 310 F

e) à diverses associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition de subventions suivante :

Coordination Planoise (1 ^{ère} demande)	24 000 F
Une Place au Soleil (1 ^{ère} demande)	6 000 F
Tarot Club Bisontin	2 000 F
Comité Amérique Centrale (demande exceptionnelle pour l'organisation d'un festival de cinéma latino-américain)	7 500 F
Besançon Nature Environnement (1 ^{ère} demande)	3 000 F
Union pour les droits et devoir des rapatriés (1 ^{ère} demande)	5 000 F
Comité de Quartier des Prés de Vaux (a déjà reçu 5 000 F le 30.05.1994)	10 000 F
Association d'Aide Humanitaire et Alimentaire de la Grette	3 000 F

Franche-Comté Consommateurs (1 ^{ère} demande)	9 000 F
Los Production	100 000 F
Théâtre Universitaire de Franche-Comte (participation à BVOJ 1994)	3 300 F
Association Sportive et Culturelle de l'Ecole Beaux-Arts (participation à BVOJ 1994)	3 000 F

f) au secteur Jumelages

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1) 60 000 F à l'Association des Jumelages (2^{ème} attribution au titre de 1994) pour ses activités spécifiques.

2) aux associations et établissements scolaires :

* 900 F à la Jeune Chambre Economique de Besançon pour l'accueil de 15 personnes de la Jeune Chambre Economique de Huddersfield du 17 au 23 juillet 1994 (échange professionnel).

* 1 840 F au Collège Diderot, pour l'accueil de 24 élèves de Fribourg du 27 septembre au 5 octobre 1994 (échange scolaire).

* 3 000 F au Collège Lumière pour le déplacement de 35 élèves à Woodford (Grande-Bretagne) du 15 au 30 juin 1994 (échange scolaire).

* 2 000 F au Collège Lumière pour le déplacement de 36 élèves à Vaihingen (Allemagne) du 2 au 11 mai 1994 (échange scolaire).

* 855 F au Lycée Claude Nicolas Ledoux pour aider au déplacement de 5 élèves bisontins à Lisbonne du 21 mai au 5 juin 1994 (échange scolaire).

* 700 F à titre exceptionnel à l'Association «Visages du Rwanda» pour l'aide apportée à l'opération de collecte de pastilles d'hydroclonazone au profit des populations du Rwanda.

g) au sport bisontin de haut niveau : saison 1994-1995 - Contrats d'objectifs - Sports collectifs - Première répartition

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a adopté la répartition suivante :

Clubs	Niveau	Discipline	Montant
ESB «F»	Nle 1.A	Hand-ball	20 004 F
BRC «Football»	C.N.1	Football	94 004 F
BBC	Pro B	Basket-ball	68 004 F
BHC	Nle 2	Hockey/glace	6 002 F
ESB «M»	Nle 1.F	Hand-ball	46 004 F
ASQP «Volley-Ball»	Nle 2	Volley-ball	15 002 F
Total			249 020 F

h) aux sociétés sportives amateurs - Exercice 1994 - Deuxième répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

SUBVENTION AU SPORT AMATEUR - Deuxième répartition - Automne 1994

PCN : Participation à des Compétitions Nationales - OCN : Organisation de Compétitions à caractère National ou International

Code tiers	Club ou section	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	Valeur du point : 50,00 F	* OCN	* PCN	Subvent. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Total année 1994	Code analytique
11670	A.F.F.B.	Foot Féminin	8 000,00	60,00	3 000,00		5 000,00		8 000,00		16 000,00	1253
10138	A.S. DON QUICHOTTE	Foot	3 500,00	70,00	3 500,00				3 500,00		7 000,00	6619
	A.S. KARTING	Karting	0,00	Prestation	0,00				0,00		0,00	
12260	A.S. ORCHAMPS	Foot	6 000,00	120,00	6 000,00				6 000,00		12 000,00	1214
0	A.S.A. SEQUANIE	Automobile	0,00	Prestation	0,00				0,00		0,00	0
14657	A.S.C. MONTRAPON LA BUTTE	Foot	7 500,00	150,00	7 500,00				7 500,00		15 000,00	1198
16239	A.S.C. TILLEROYES	Foot	1 500,00	30,00	1 500,00				1 500,00		3 000,00	1203
5589	A.S.C. VELOTTE	Foot	5 500,00	110,00	5 500,00				5 500,00		11 000,00	1234
25542	A.S.C.C. BREGILLE	Handi Sport	1 200,00	24,00	1 200,00				1 200,00		2 400,00	23694
22368	A.S. CITE BRULARD	Foot	1 500,00	30,00	1 500,00				1 500,00		3 000,00	20962
0	A.S.E.P.	Karaté	3 168,00	63,36					3 168,00	3 168,00	6 336,00	0
22115	A.S.E.P. LES OISEAUX	Omnisports	0,00	0,00	3 168,00				0,00		0,00	1298
					0,00							
0	A.S.P.T.T.	Hand	0,00	Prestation					0,00		0,00	0
0	A.S.P.T.T.	Ath. C. sur route	7 050,00	141,00	0,00				7 050,00		14 100,00	0
0	A.S.P.T.T.	Hand	40 000,00	Prestation	7 050,00				0,00		40 000,00	0
0	A.S.P.T.T.	Tennis de Table	6 000,00	Prestation	0,00		5 000,00		5 000,00		11 000,00	0
11883	A.S.P.T.T.	Omnisports	0,00	0,00	0,00				0,00	12 050,00	0,00	1185
					0,00							
1206	A.S.Q.P.	Volley	48 000,00	160,00			20 000,00		28 000,00		76 000,00	1206
	A.T.C. MAROCAINS BESANCON	Foot	2 000,00	40,00	8 000,00				2 000,00		4 000,00	
12551	AIGLON SPORTS	Gymnastique	3 462,00	Forfait	2 000,00				0,00		3 462,00	1228
15158	AM.C.B.	Cyclisme	4 150,00	83,00	0,00				4 150,00		8 300,00	1194
	AMICALE BOULISTE	Boule Lyonnaise	0,00	0,00	4 150,00				0,00		0,00	
13835	AMICALE MOTOCYCLISTE	Motocyclisme	0,00	Prestation	0,00				0,00		0,00	3320
13768	AQUA SPORT	Plongée	2 900,00	58,00	0,00				2 900,00		5 800,00	1213
12253	ARC CLUB	Tir à l'Arc	2 750,00	55,00	2 900,00				2 750,00		5 500,00	1226
181	B.B.COMTE	Basket	34 450,00	389,00	2 750,00		25 000,00		44 450,00		78 900,00	1216
	B.H.C.	Hockey/Glace	20 450,00	209,00	19 450,00	2 000,00	10 000,00		22 450,00		42 900,00	
					10 450,00							

Code tiers	Club ou section	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	Valeur du point : 50,00 F	* OCN	* PCN	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Total année 1994	Code analytique
0	B.R.C.	Tennis	8 112,00	62,25	3 112,00		6 000,00		9 112,00		17 224,00	0
0	B.R.C.	Cyclisme	3 400,00	68,00	3 400,00				3 400,00		6 800,00	0
0	B.R.C.	Basket	9 850,00	197,00	9 850,00	2 000,00			11 850,00		21 700,00	0
0	B.R.C.	Tennis de table	2 150,00	43,00	2 150,00				2 150,00		4 300,00	0
0	B.R.C.	Escrime	6 000,00	120,00	6 000,00				6 000,00		12 000,00	0
0	B.R.C.	Foot	39 500,00	390,00	11 500,00		20 000,00		39 500,00		79 000,00	0
12966	B.R.C.	Omnisports	43 078,00	0,00	0,00				0,00	72 012,00	43 078,00	1237
0	B.U.C.	Volley	0,00	Forfait	0,00				0,00		0,00	0
0	B.U.C.	Tennis	0,00	Forfait	0,00				0,00		0,00	0
0	B.U.C.	Plongée	0,00	Forfait	0,00				0,00		0,00	0
14816	B.U.C.	Omnisports	4 030,00	Forfait	0,00				0,00	0,00	4 030,00	1193
0	B.V.L.	Deltaplane	1 144,00	Forfait	0,00				0,00		1 144,00	0
12269	BALISE 25	C. d'Orientation	1 039,00	20,79	1 039,00				1 039,00		2 078,00	1261
11668	BASE BALL CLUB	Base Ball	7 700,00	54,00	2 700,00		5 000,00		7 700,00		15 400,00	1248
	BESANCON C.R.	Cyclotourisme	1 144,00	Forfait	0,00				0,00		1 144,00	
20039	BESANCON SKATING CLUB	Patinage artistique	9 550,00	191,00	9 550,00	5 000,00			14 550,00		24 100,00	19328
0	BOUSBOTTE	Foot	1 500,00	30,00	1 500,00				1 500,00		3 000,00	0
11921	BOUSBOTTE	Omnisports	0,00	0,00	0,00				0,00	1 500,00	0,00	1205
12341	BUDO CLUB	Judo	561,00	11,22	561,00				561,00		1 122,00	1239
11856	C.A.F.	Alpinisme	24 640,00	Forfait	0,00				0,00		24 640,00	1186
14219	CMB	Athlétisme	5 450,00	69,00	3 450,00	3 000,00			6 450,00		11 900,00	1231
11872	C.P.B.	Lutte	10 350,00	147,00	7 350,00				7 350,00		17 700,00	1191
15086	C.T.P.B.	Tir	7 400,00	148,00	7 400,00				7 400,00		14 800,00	1348
	CENTRE DEMI-FOND	Cyclisme sur piste	300,00	6,00	300,00				300,00		600,00	
10867	CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	2 129,00	Forfait	0,00				0,00		2 129,00	1247
0	CENTRE MEDICO SPORTIF	C. Médico Sportif	6 901,00	Forfait	0,00				0,00		6 901,00	0
0	CENTRE OMNISPORTS	Omnisports	0,00	Prestation	0,00	2 000,00			2 000,00		2 000,00	0
9676	CITADELLE	Gymnastique	7 525,00	Forfait	0,00	2 000,00			2 000,00		9 525,00	1222
11930	CLUB DE TIR BISONNIN	Tir	1 100,00	22,00	1 100,00				1 100,00		2 200,00	1200
14819	CLUB ORIENTATION COMTOIS	C. d'Orientation	627,00	12,54	627,00				627,00		1 254,00	1250
12977	DISTRICT PETANQUE	Pétanque	3 598,00	Forfait	0,00				0,00		3 598,00	1221
12363	DOJO FRANC COMTOIS	Arts Martiaux	26 007,00	345,84	17 292,00				17 292,00		43 299,00	7672
1192	E.S.B.F.	Hand	26 650,00	133,00	6 650,00		20 000,00		26 650,00		53 300,00	28175
29260	E.S.B.M.	Hand	19 200,00	184,00	9 200,00		10 000,00		19 200,00		38 400,00	1192
12970	ENTENTE MAGELLAN	Tennis de Table	700,00	14,00	700,00				700,00		1 400,00	1189

Code tiers	Club ou section	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	Valeur du point : 50,00 F	* OCN	* PCN	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Total année 1994	Code analytique
11673	ESCALE BESANCON I.S.	Foot		120,00	6 000,00			6 000,00	12 000,00		12 000,00	
	ETOILE MEDITERRANENNE	Foot	1 500,00	30,00	1 500,00				1 500,00		3 000,00	
0	ETOILE St FERJEUX	Tennis	1 087,00	21,75	1 087,00				1 087,00		2 174,00	0
0	ETOILE St FERJEUX	Cyclisme	2 650,00	53,00	2 650,00				2 650,00		5 300,00	0
14857	ETOILE St FERJEUX	Omnisports	0,00	0,00	0,00				0,00	3 737,00	0,00	1263
12424	ETRIER BISON TIN	Equitation	4 166,00	Forfait	0,00				0,00		4 166,00	1208
14440	F.C. ANTILLAIS	Foot	1 500,00	30,00	1 500,00				1 500,00		3 000,00	0
1230	F.C. BREGILLE	Foot	5 000,00	100,00	5 000,00				5 000,00		10 000,00	1230
22303	F.C. SAINT-FERJEUX	Foot	5 000,00	100,00	5 000,00				5 000,00		10 000,00	1240
14862	FRANCAISE	Haltérophilie	3 150,00	43,00	2 150,00				2 150,00		5 300,00	1229
20584	FRANCHE COMTE JUDO	Judo	2 353,00	27,06	1 353,00				1 353,00		3 706,00	17668
0	FUTURIS CLUB	Boxe Française	2 850,00	57,00	2 850,00	2 000,00			4 850,00		7 700,00	0
12340	GANT D'OR	Boxe Anglaise	3 000,00	60,00	3 000,00				3 000,00		6 000,00	1235
11671	INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	18 600,00	372,00	18 600,00				18 600,00		37 200,00	1218
14860	JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique	3 186,00	Forfait	0,00				0,00		3 186,00	1212
17972	JUDO CLUB	Judo	825,00	16,50	825,00				825,00		1 650,00	9840
	MOTO CLUB	Motocyclisme		Prestation	0,00	5 000,00			5 000,00		5 000,00	
1184	O.B.	Rugby	46 000,00	320,00	16 000,00	2 000,00	30 000,00		48 000,00		94 000,00	1184
0	P.S.B.	Arts martiaux	1 155,00	23,10	1 155,00				1 155,00		2 310,00	0
0	P.S.B.	Tennis	1 612,00	32,25	1 612,00				1 612,00		3 224,00	0
0	P.S.B.	Tennis de table	4 400,00	88,00	4 400,00				4 400,00		8 800,00	0
0	P.S.B.	Athlétisme	36 350,00	687,00	34 350,00				34 350,00		70 700,00	0
0	P.S.B.	Foot	17 500,00	350,00	17 500,00				17 500,00		35 000,00	0
0	P.S.B.	Hand	3 300,00	66,00	3 300,00				3 300,00		6 600,00	0
14211	P.S.B.	Omnisports	36 825,00	0,00	0,00				0,00	62 317,00	36 825,00	1232
	P.S.B. - FOOT FEMININ	Foot féminin	3 500,00	70,00	3 500,00				3 500,00		7 000,00	
	PETANQUE FRANC-COMTOISE	Pétanque	0,00	0,00	0,00				0,00		0,00	
	PLANOISE FOOTBALL CLUB	Foot	0,00	0,00	0,00				1 546,00		1 546,00	
13841	PLANOISE KARATE ACADEMY	Karaté	1 831,00	36,63	1 831,00				1 831,00		3 662,00	13731
6628	PORTUGAIS	Foot	7 500,00	150,00	7 500,00				7 500,00		15 000,00	6628
11330	R.O.B.	Boxe Anglaise	4 500,00	90,00	4 500,00				4 500,00		9 000,00	1238

Code tiers	Club ou section	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	Valeur du point : 50,00 F	* OCN	* PCN	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Total année 1994	Code analytique
0	S.N.B.	Aviron	15 000,00	260,00	13 000,00				13 000,00		28 000,00	0
0	S.N.B.	Canoë Kayak	12 000,00	180,00	9 000,00				9 000,00		21 000,00	0
0	S.N.B.	Natation	10 900,00	218,00	10 900,00				10 900,00		21 800,00	0
2557	S.N.B.	Omnisports	33 640,00	0,00	0,00				0,00	32 900,00	33 640,00	1219
12671	SAINT CLAUDE	Gymnastique	16 300,00	206,00	10 300,00				10 300,00		26 600,00	9843
	SPORTING CLEMENCEAU	Foot	1 500,00	30,00	1 500,00				1 500,00		3 000,00	
12257	TENNIS DE TABLE PLANOISE	Tennis de Table	2 100,00	42,00	2 100,00				2 100,00		4 200,00	775
1243	TRI ACTION CLUB	Triathlon	3 600,00	72,00	3 600,00	2 000,00			5 600,00		9 200,00	1243
10175	U.N.S.S.	Sport scolaire	5 000,00	100,00	5 000,00				5 000,00		10 000,00	1265
16247	U.S. PORT DOUVOT	Foot	1 500,00	0,00	0,00				0,00		1 500,00	1210
12254	U.S.E.P.	Sport Scolaire	6 000,00	120,00	6 000,00				6 000,00		12 000,00	20787
12672	U.S.P.V. BESANCON	Foot	5 000,00	100,00	5 000,00				5 000,00		10 000,00	1242
14864	UNION BOULISTE	Lyonnaise	3 598,00	Forfait	0,00				0,00		3 598,00	1333
11858	UTINAM	Tir	7 800,00	156,00	7 800,00				7 800,00		15 600,00	1201
12557	V.B.C.B.	Volley	3 650,00	73,00	3 650,00				3 650,00		7 300,00	1227
15309	VOLANT BISONTIN	Badminton	6 500,00	130,00	6 500,00				6 500,00		13 000,00	1223
Total			843 843,00	8 691,29	434 562,00	27 000,00	156 000,00	7 546,00	625 108,00	187 684,00	1 468 951,00	

1993 : Valeur du point : 92,00 F → Reliquat Elus : 83 828,00
1994 : si valeur du point : 100,00 F → Reliquat Elus : 131 049,00
si valeur du point : 92,00 F → Reliquat Elus : 200 581,00
si valeur du point : 96,00 F → Reliquat Elus : 165 818,00

i) exceptionnelles à diverses associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer :

- 10 000 F à l'ASQP Volley-ball
- 10 000 F à Besancon Hockey-Club
- 10 000 F au Golf Club de Besancon
- 5 000 F au CPB
- 5 000 F à la Pétanque Franc-Comtoise
- 5 000 F à l'Amicale Bouliste Bisontine

pour l'organisation de manifestations spécifiques.

j) au Conseil des Communes du Grand Besançon

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de verser au CCGB une subvention de 61 250 F à titre de participation au financement de la mission confiée à l'ACEIF consistant à l'élaboration du contrat de ville de l'agglomération.

k) aux Francas

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder aux Francas une subvention complémentaire de 70 000 F afin de permettre la continuité de la politique engagée par la Ville avec cette association en matière d'accueil des enfants dans les différents centres de loisirs primaires et maternels de notre ville et assurer un fonctionnement correct de ces structures jusqu'à la fin de l'année.

l) à la Régie de Quartier de Fontaine-Ecu

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention complémentaire de 92 000 F rendue nécessaire par le choix d'étendre la Régie sur les cités Nord de Montrapon.

m) au Centre Communal d'Action Sociale - Subvention complémentaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention complémentaire de 600 000 F au CCAS.

11 - Réaffectations :

- a)** de subventions pour l'organisation des cérémonies du Cinquantième de la Libération de Besançon

Adopté à l'unanimité

(subventions :	- du Conseil Général	60 000 F
	- de la Direction Régionale des Affaires Culturelles	45 000 F
	- de la Mission pour le Cinquantième de la Libération	20 000 F)

- b)** d'une subvention au Muséum d'Histoire Naturelle

Adopté à l'unanimité

(subvention de 250 000 F du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche destinée à la rénovation des équipements de l'aquarium incluant une présentation originale et pédagogique des écosystèmes aquatiques).

- c)** de subventions au Musée - Département Histoire-Temps

Adopté à l'unanimité

(subventions du Conseil Général du Doubs : 10 000 F et du Ministère de la Recherche et de l'Industrie : 190 000 F destinées au financement des différentes manifestations organisées par notre Musée à l'occasion du bicentenaire de l'implantation de l'industrie horlogère à Besançon).

- d)** d'une recette de l'Orchestre de Besançon

Adopté à l'unanimité.

12 - Troisième centenaire du Musée et de la Bibliothèque - Demande de subvention auprès de la DRAC (Délégation Régionale au Livre et à la Lecture)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les projets devant marquer le troisième centenaire du Musée et de la Bibliothèque. La dépense, estimée à 100 000 F, sera financée à hauteur de 50 000 F par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de 50 000 F par la Ville.

13 - Rentrée scolaire - Communication de M. l'Adjoint VUILLEMIN

M. l'Adjoint VUILLEMIN a présenté à l'Assemblée le bilan de la rentrée scolaire.

14 - Personnel communal - Régime indemnitaire - Modification suite à l'application des accords Durafour

Dans le cadre des orientations générales de l'évolution des régimes indemnitaires et suite à l'application des accords Durafour, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, a retenu des mesures consistant à diminuer le régime indemnitaire à concurrence de la moitié d'une part du gain indiciaire prévu dans le cadre de la revalorisation et, d'autre part, de l'évolution du régime indemnitaire liée à l'augmentation du traitement moyen.

Ces mesures concernent essentiellement les grades des catégories A et B et ne pourraient s'appliquer qu'à des personnels de catégorie C bénéficiaires d'un important régime indemnitaire.

15 - Développement Economique :

a) Pépinière d'entreprises 3, rue Violet - Délégation de gestion - Lancement de la procédure de publicité

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- du principe de la délégation de la gestion et de l'animation de la pépinière d'entreprises pour une durée de cinq années avec effet au 1.04.1995,
- d'engager la procédure de publicité conformément à la loi du 29 janvier 1993,
- et a approuvé le cahier des charges de consultation.

b) Aide à l'immobilier industriel - Société AIR AUTOMATION

A la majorité, un Conseiller Municipal ayant voté contre, le Conseil Municipal :

1) a décidé d'accorder une subvention de 170 000 F à SICOMI-BATIFRANC au titre d'aide à l'immobilier d'entreprise pour le développement de la Société AIR AUTOMATION,

2) a voté au BS de l'exercice courant un crédit d'égale somme,

3) a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Société AIR AUTOMATION et la SICOMI-BATIFRANC indiquant les engagements réciproques des parties.

c) Institut de Productique - Construction de nouveaux locaux - Additif à la délibération du 13 décembre 1993

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a pris l'engagement de préfinancer le produit de la vente de l'immeuble sis 15, impasse des Saint-Martin à Besançon, à hauteur de 1,167 MF représentant un tiers du montant total,

2) a décidé de verser, en fonction de l'état d'avancement des travaux, cette avance de fonds au Département qui assure la maîtrise d'ouvrage de la construction.

d) Développement de la Société SCHLUMBERGER - Extension du parking du personnel - Participation de la Ville

A la majorité, un Conseiller Municipal ayant voté contre, le Conseil Municipal a décidé de participer à hauteur de 1,5 MF à la réalisation et l'aménagement d'un nouveau parking pour le personnel de la Société SCHLUMBERGER, a autorisé pour ce faire l'acquisition de terrains à la SA BERG ELECTRONICS et décidé la mise à disposition à titre gratuit dudit parking au profit de la SICOMI BATICAL sous forme d'un prêt à usage.

16 - Ensemble immobilier rue Einstein - Location précaire au profit de la Société SCHLUMBERGER

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la mise à disposition de la Société SCHLUMBER Technologies de l'ensemble immobilier 8, rue Einstein aux conditions suivantes : location précaire du 12.09.1994 au .02.1995, pour un loyer mensuel de 8 000 F (droit de bail de 2,50 % en sus).

17 - Réseau fibre optique - Gestion informatisée des bibliothèques - Mise en place du financement - Convention avec l'Université de Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet d'établissement d'un réseau privé fibre optique estimé à 884 000 F et qui sera pris en charge à 50 % par la Ville et 50 % par l'Université.

La Ville prendra également à sa charge un surcoût de 58 000 F du fait de l'accroissement du nombre de fibres pour ses propres besoins.

18 - Patinoire Municipale La Fayette - Tarifs pour la saison 1994-1995

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit les tarifs pour la saison 1994-1995 :

Catégorie	Saison 94/95
Entrée patineur adulte	23 F
Entrée enfant ou adolescent (jusqu'à 18 ans)	15 F
Location patins (public ou clubs)	15 F
Scolaires accompagnés (maternelles) (entrée + location)	7 F
Scolaires accompagnés (maternelles) (forfait 4 entrées)	24 F
Scolaires accompagnés (autres) (entrée + location) (pendant les heures scolaires uniquement)	14 F
Scolaires accompagnés (autres) (forfait 4 entrées) (pendant les heures scolaires uniquement)	48 F
Associations, groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location)	20 F
Visiteurs	supprimé
Abonnement 10 entrées «adultes»	200 F
Abonnement 10 entrées «jeunes»	130 F
Abonnement 10 locations	supprimé
Abonnement 1/2 saison «adultes» (4 mois)	supprimé
Abonnement 1/2 saison «jeunes» (4 mois)	supprimé
Affutage	22 F
Lacets	10 F
Pin's	supprimé
Coût horaire location glace pour tests USEP	300 F
Match hockey benjamins, minimes, cadets (sélections ou clubs extérieurs)	1 000 F
Match hockey seniors (sélections ou clubs extérieurs)	1 100 F
Location horaire à clubs privés, extérieurs ou ligues (galas ou tournois de hockey)	1 700 F
Coût horaire location glace à clubs bisontins (en cours de saison) (hors séances publiques et entraînement clubs)	180 F
Location journalière pour manifestation exceptionnelle (spectacle, Holiday on Ice ...)	12 000 F
Location glace (2 heures) à comités d'entreprises (en séance publique le mercredi soir) (sauf vacances)	1 700 F

Catégorie	Saison 94/95
Location glace (2 séances) à comités d'entreprises (en séance publique)	2 100 F 1 ^{ère} séance 1 100 F 2 ^{ème} séance
Location horaire à clubs extérieurs pour entraînements ou stages pendant la période estivale	400 F
Location horaire à clubs bisontins (période estivale)	200 F (création)

19 - Piscine couverte - Concession du bar pour la saison 1994-1995

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de renouveler la concession d'occupation du bar pour la période du 1^{er} septembre 1994 au 14 juillet 1995 au profit de la Société Besançon Traiteur Service, moyennant une redevance annuelle fixée à 14 000 F.

20 - Ecoles Municipales de sport et stage sportifs - Tarifs pour la saison 1994-1995

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs suivants pour la saison 1994-1995, intégrant notamment un tarif spécifique District :

* *Les écoles municipales de sports (mercredi) :*

- . Bisontins : 180 F
- . District : 200 F
- . Non Bisontins et non District : 230 F

* *Les stages durant les vacances scolaires :*

- . Bisontins : 150 F
- . District : 170 F
- . Non Bisontins et non District : 200 F

* *Les stages de natation durant les vacances scolaires (séance d'une heure par jour) :*

- . Bisontins : 75 F
- . District : 85 F
- . Non Bisontins et non District : 90 F

Ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} septembre 1994.

21 - Manifestation florale d'automne - Fixation des tarifs d'entrées - Affectation de la recette

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé les tarifs d'accès à la manifestation «Besançon de Fleurs en Fleurs», sous forme d'un passeport d'entrée valable pour les 2 week-end et les 2 sites (Kursaal et Granvelle).

Il en coûtera :

- à un adulte : 25 F
- à un groupe adultes (+ 10) : 15 F par personne
- aux enfants de 6 à 16 ans inclus : 5 F
- à un groupe d'enfants (+ 10) jusqu'à 16 ans inclus : gratuit.

Les tarifs des documents et articles divers vendus lors de cette manifestation seront fixés par arrêté du Maire.

22 - Restaurants scolaires - Modification des tarifs à compter du 1^{er} octobre 1994

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté cette nouvelle tarification qui s'appliquera dès le 1^{er} octobre prochain :

**Proposition de tarification des repas - Année scolaire 1994-1995
(à compter du 1^{er} octobre 1994)**

Application de l'arrêté ministériel du 13 juin 1994 avec demande de dérogation à la Préfecture du Doubs
Article 2 du décret du 11/08/1987

Quotient familial 1992	Ressources annuelles 1992 en francs prises en compte pour inscriptions Année scolaire 1994 - 1995						Prix du repas année scolaire 1993-1994	Proposition prix du repas année scolaire 1994-1995	Variation en francs	Variation en %
	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts				
QF ≤ 700	29 170	35 000	46 670	52 500	58 340	64 170	6,75 F	7,20 F	+ 0,45	+ 6,67
701 ≤ QF ≤ 1433	59 710	71 650	95 540	107 480	119 420	131 360	9,15 F	9,80 F	+ 0,65	+ 7,10
1434 ≤ QF ≤ 1700	70 840	85 000	113 340	127 500	141 670	155 840	11,55 F	12,35 F	+ 0,80	+ 6,93
1701 ≤ QF ≤ 1990	82 920	99 500	132 670	149 250	165 840	182 420	14,10 F	15,10 F	+ 1,00	+ 7,09
1991 ≤ QF ≤ 2450	102 090	122 500	163 340	183 750	204 170	224 590	15,95 F	16,30 F	+ 0,35	+ 2,19
2451 < QF < 2800	116 670	140 000	186 670	210 000	233 340	256 670	18,60 F	19,00 F	+ 0,40	+ 2,15
QF ≥ 2801							21,30 F	21,80 F	+ 0,50	+ 2,35
- Fréquentations partielles - Enfants habitant Besançon							21,50 F	22,00 F	+ 0,50	+ 2,33
- Repas exceptionnels - Enfants habitant Besançon							21,50 F	22,00 F	+ 0,50	+ 2,33
- Enfants habitant le District (sauf Besançon)							27,30 F	25,50 F	- 1,80	- 6,59
- Enfants habitant en dehors du District Bisontin							27,30 F	28,40 F	+ 1,10	+ 4,03
- Instituteurs - Agents de service							27,30 F	28,40 F	+ 1,10	+ 4,03

23 - Commémoration du cinquantième de la Libération - Diffusion d'un ouvrage - Fixation du tarif de vente

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé à 98 F (ou 75 F par lot de 10) le prix de la plaquette éditée à l'occasion de cette commémoration.

24 - Conservatoire National de Région - Majoration du droit d'écolage - Convention avec la Société des Editeurs de Musique

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

25 - Service Hygiène-Santé - Opération de désinfections, désinsectisations et dératisations - Modification des tarifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit, à partir du 1^{er} octobre prochain, ces tarifs :

a) Tarif pour les désinfections et désinsectisations :

Type de logement	Tarif Hygiène Santé actuel	Tarif Hygiène Santé révisé
F 1	94,50 F	125,00 F
F 2	114,50 F	150,00 F
F 3	130,00 F	170,00 F
F 4	145,00 F	190,00 F
F 5	162,00 F	210,00 F
F 6 et plus	183,00 F	240,00 F

b) Tarif pour les dératisations :

- forfait de déplacement et d'intervention de 80 F auquel s'ajoutera, comme par le passé, le prix du produit déposé (raticide (blé) : 36 F le kg - raticide (blocs hydrofuges ou granulés) : 60 F le kg - souricide : 84 F le kg).

26 - Installations classées pour la protection de l'environnement :

a) Etablissements BOLLORE ENERGIE - Information du Conseil Municipal

Dont acte.

- b)** Communication de Mme BULTOT, Adjointe, sur l'opération de nettoyage des abords du Fort de Bregille par les «première année» de l'IUT de Besançon - Section gestion des entreprises et administrations

Mme BULTOT a renseigné le Conseil Municipal sur cette opération «bizutage utile» qui se déroulera au Fort et au Bois de Bregille et au Grand Désert le 29 septembre, de 10 h à 16 h avec l'appui de l'Union des Commerçants de Besançon et le Comité de Quartier de Bregille.

27 - Programme Local de l'Habitat - Adoption du projet de convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention à passer entre le District et l'Etat, mettant en oeuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Cette convention qui ne concerne que les 38 communes du District définit :

- pour cinq ans les principes et les objectifs de la politique du District en matière d'habitat,

- pour trois ans les conditions d'application du PLH et les engagements réciproques de l'Etat, des collectivités locales et de leurs partenaires associés (organismes d'HLM, Conseil Général, CAF, ...).

28 - Développement Social Urbain :

- a)** Demande des crédits d'Etat 1994 pour des actions gérées par la Mission DSU et les Chefs de Projets - Information - Communication : Orchamps-Palente - Cité Brulard

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal a adopté ces projets d'information estimés à 95 000 F pour Palente Orchamps et 17 200 F pour la Cité Brulard. Il en coûtera respectivement à la Ville 40 000 F TTC et 9 500 F.

- b)** Protocole d'accord Ville de Besançon/Caisse des Dépôts et Consignations - Demande de subvention

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un protocole d'accord établi avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour les années 1994 et 1995, fixant les moyens et modalités d'intervention correspondant aux objectifs prioritaires sur lesquels la Ville de Besançon et la Caisse des Dépôts et Consignations souhaitent coordonner et développer des interventions. Cela concernera les 6 quartiers retenus dans le contrat de ville et Battant - Centre-Ville.

29 - Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon -
Rapport d'activité pour l'année 1993

L'Assemblée Communale a pris connaissance de ce rapport duquel il ressort qu'avec un accroissement de 51 unités, l'effort de construction mené par cet organisme demeure soutenu. Plusieurs opérations nouvelles sont par ailleurs en cours ou seront lancées prochainement.

L'attention portée au logement des étudiants (400 unités nouvelles en quelques années) et des plus démunis (33 attributions en 1993 pour un total de 166) mérite d'être soulignée.

30 - Société d'Equipement du Département du Doubs - Rapport d'activité pour l'année 1993

L'Assemblée Communale a pris connaissance du rapport d'activités de cette société dont elle détient 20 % du capital qui s'élève à 2 480 000 F. Il en ressort que la SEDD a mené en 1993 deux grands types de missions conformes à sa vocation : l'aménagement et la construction d'équipements d'une part, la conduite d'études et le suivi de projets de réhabilitation d'autre part.

Elle est intervenue pour le compte de la Ville de Besançon dans le cadre d'opérations d'aménagement de lotissements et zones d'habitation (Planoise - Château Galland - Combe Saragosse), de restauration de l'habitat ancien (Vauban - Battant - Vignier - Ecole - Madeleine - Thiémanté), de logements en centre-ville (rue Battant - rue de l'Ecole - rue Chifflet). La SEDD est également intervenue dans l'aménagement de zones d'activités et de bâtiments à usage d'activités (ZAC Louise Michel - Parc La Fayette, etc.).

31 - Société d'Equipement du Département du Doubs - Opération Hôtel de Champagny - Bilan de clôture

L'Assemblée Communale, à l'unanimité :

1) a adopté ce bilan de clôture qui s'établit ainsi :

Total des dépenses	6 242 349,33 F
dont pour la 1 ^{ère} tranche	3 024 490,96 F
et la 2 ^{ème} tranche	3 217 858,37 F

Pour cette opération, la participation de la Ville s'élève à 5 094 718,33 F, les subventions de l'Etat, du Département et de la Région à 1 147 631 F.

2) a décidé le versement du solde des remboursements à la SEDD pour un montant global de 145 201,75 F

3) a donné quitus à la SEDD de la mission qui lui a été confiée pour cette opération.

32 - Immeuble communal 57, rue Romain Roussel - Avenant au contrat de location avec promesse de vente consenti à la Société GONCKEL

Adopté à l'unanimité.

33 - Maison de quartier de Saint-Claude - Restructuration des locaux - Modification du programme de travaux et demande de subvention

Adopté à l'unanimité.

34 - Chantier d'insertion pour l'entretien et la restauration du patrimoine bisontin - Protocole d'accord avec la Mission Locale, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'ADDSEA - Convention avec l'ADDSEA

Adopté à l'unanimité.

La réalisation de ce projet (durée : 1 an à compter du 1^{er} octobre 1994) sera confiée au service Prévention Spécialisé de l'ADDSEA qui assurera le recrutement et l'encadrement de six postes Contrat Emploi Solidarité pour des jeunes proposés par la Mission Locale en concertation avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

La Ville accordera :

- une subvention d'aide au démarrage de 30 000 F destinée à permettre l'acquisition ou la location du matériel et outillage nécessaires,

- des règlements mensuels d'un montant de 25 685 F chacun sur présentation de factures par l'ADDSEA des coûts réels de réalisation du chantier en fonction des présences effectives (coût de l'éducateur technique, complément de salaire et formation pour les CES, charges sociales, budget de fonctionnement).

35 - Action foncière - Bilan des déclarations d'intention d'aliéner du 1^{er} janvier 1994 au 21 juillet 1994

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

36 - ZAC de Château Galland - Dénomination d'une voie

A l'unanimité, il a été décidé de dénommer rue Madeleine BRÈS une nouvelle voie partant de la rue Denis Papin et finissant en impasse.

Madeleine BRÈS fut la première femme médecin ; elle obtint son doctorat en médecine le 3 juin 1875.

37 - Domaine communal - Rue de la Prévoyance - Cession de terrain au profit des Epoux BULLY et de M. MARLIN

Adopté à l'unanimité (surface aliénée : 82 m² pour la somme de 6 560 F).

38 - Chemin des Essarts :

a) Cession de terrain à M. DOUÇOT

Adopté à l'unanimité (surface aliénée : 2 a 10 au prix global de 16 800 F).

b) Cession de terrain à M. SIMÉON

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 2 a 87 pour 3 600 F, M. SIMÉON ayant cédé gratuitement à la Ville une surface de terrain de 2 a 42 en 1969 pour la réalisation de l'alignement du chemin des Essarts l'Amour).

39 - Rue du Luxembourg - Aliénation d'un terrain au profit des copropriétaires du centre commercial Ile de France

Adopté à l'unanimité (surface aliénée : 41 ca pour 22 550 F).

40 - Chemin de la Chapelle des Buis - Echange de terrain avec M. MONNET
Philippe - Modification de la délibération du 4 novembre 1991

Adopté à l'unanimité.

41 - Chemin des Tilleroyes - Mise à l'alignement - Echange BÉLIARD

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 1 a 09 pour la somme globale de 13 080 F - surface cédée : 9 m² pour 1 080 F. Une indemnité de 1 500 F pour perte de plantations (haie et arbres) est en outre accordée à M. BÉLIARD).

42 - Téléphérique de la Citadelle - Concertation préalable à la procédure de DUP

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la concertation préalable à la procédure de DUP pour le projet de construction du téléphérique de la Citadelle.

A l'occasion du débat qui s'est instauré autour de ce projet, des propos tenus par M. l'Adjoint JUSSIAUX ont provoqué un incident à la suite duquel M. le Maire, conformément à l'article 3 du règlement intérieur, a annoncé que la parole serait donnée en fin de séance à M. VIALATTE.

43 - Tunnel sous la Citadelle - Convention avec France Télécom pour pose de réseau

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec France Télécom une convention pour définir les modalités et le coût des prestations (gainés PTT) effectuées dans le cadre du marché des travaux du tunnel par l'entreprise adjudicataire.

44 - Citadelle - Etude sur la restauration des remparts côté Tarragnoz

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de réalisation de cette étude estimé à 138 000 F TTC qui seront financés à hauteur de 50 % par l'Etat, les autres 50 % étant à la charge de la Ville et des autres collectivités (Région - Département).

Cette étude sera confiée à M. PRUNET, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

45 - Assainissement :

- a)** Réhabilitation du réseau - 5^{ème} tranche - Collecteurs Fontaine-Argent/Carnot - Avenant au marché

Adopté à l'unanimité.

- b)** Règlement municipal d'assainissement - Actualisation

Adopté à l'unanimité.

Cette nouvelle rédaction du règlement d'assainissement permet de prendre en compte les contraintes actuelles qui nous sont imposées en précisant plus spécifiquement :

- . la nature des effluents industriels
- . les modalités de raccordement
- . l'entretien, la réparation, le renouvellement, la suppression du branchement
- . les prescriptions techniques pour les installations intérieures
- . certaines dispositions administratives et transitoires.

- c)** Assainissement - Programme modificatif d'extension du réseau

Adopté à l'unanimité.

- d)** Secteur des Torcols - Rétrocession des voiries - Réalisation d'un bassin de rétention - Participation Ville - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon et Habitat 25

Adopté à l'unanimité.

- e)** Convention de passage de canalisation sur un terrain privé appartenant à la SA Weil de Besançon - Versement d'une indemnité

Adopté à l'unanimité.

- f)** Système d'exploitation du réseau pluviographique

Adopté à l'unanimité.

46 - Eau :

- a) Droit de branchement à titre de participation aux extensions du réseau d'eau - Modalités d'application**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté un délai de cinq ans, à compter de la date de la délibération autorisant ce prolongement, pour demander un droit de branchement lié aux extensions du réseau,

- a décidé l'abandon de ce droit de branchement pour toutes les extensions réalisées et ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal depuis 1968 et ce jusqu'en 1989.

- b) Extension du réseau chemin des Champs, chemin de la Chaille - Fixation du droit de branchement**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ces projets d'extension du réseau et a fixé le droit de branchement à 3 500 F HT par prise d'eau réalisée sur ces tronçons pendant 5 années depuis la date de cette délibération.

- c) Programme complémentaire de travaux pour l'année 1994**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce programme complémentaire qui concernera :

- l'extension du réseau d'eau chemins des Champs (260 000 F HT) et de la Chaille des Tilleroyes (270 000 F HT),

- l'aménagement des viabilités rue Aragon pour la desserte de deux hôtels (120 000 F HT),

- des travaux propres au service : renouvellement du réseau d'eau dans la cité des Gacognes chemin des Prés de Vaux (450 000 F HT).

47 - Affaires diverses - Questions orales

- a) Question orale de M. VIALATTE, Conseiller Municipal, sur les «Sans Domicile Fixe»**

M. VIALATTE, Conseiller Municipal, a évoqué les problèmes posés tant au point de vue sécuritaire que d'hygiène et salubrité publique par «cette population» qui stationne fréquemment dans le quartier Battant.

Il a rappelé qu'une pétition des gens du quartier qui a recueilli près de 1 400 signatures a été adressée cet été à M. le Préfet pour exprimer leur émotion devant le recrudescence de ce phénomène. M. le Maire lui a répondu qu'il était bien conscient de ce problème mais que le Maire n'avait pas tous les moyens lui permettant d'intervenir auprès des SDF.

Il a ensuite rappelé la politique menée par la Ville de Besançon en matière d'action sociale, notamment en direction des SDF (centre d'hébergement et de réadaptation «Les Géraniums» de 34 places, service d'accueil et d'orientation d'information 24 h sur 24, abri de nuit des Glacis de 34 places, maison ouverte rue de Vignier, Fourneau Economique où pour 3 F un repas chaud est servi, etc.).

Il a précisé qu'une réunion est fixée au 4 octobre prochain à laquelle participeront le Procureur de la République, les représentants des services préfectoraux, du Commissariat Central, de l'Union des Commerçants, et la Police Municipale qui, si elle n'a pas le pouvoir d'intervenir pourra servir d'interface entre la police d'Etat et les SDF. Si des mesures sont alors préconisées, elles seront prises.

b) Intervention de M. VIALATTE dans le cadre de l'article 3 du règlement intérieur

M. VIALATTE estimant avoir été mis en cause personnellement par M. JUSSIAUX, Adjoint, est intervenu pour démentir les affirmations de ce dernier, lui demander de retirer ces propos et de lui présenter des excuses.

c) M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal, Président du Groupe d'opposition «Une Ambition pour Besançon» est intervenu à son tour pour regretter «ce dérapage» et appuyer la demande de M. VIALATTE.

M. le Maire lui a répondu que le Conseil Municipal est une assemblée démocratique où chacun peut et a toujours pu s'exprimer comme il l'entend, mais qu'il regrettait ce genre de conflit personnel.

M. JUSSIAUX n'a pas souhaité prendre la parole.

La séance est levée à 21 heures 30.

Hôtel de Ville, le 29 septembre 1994
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché,
le 30 septembre 1994
conformément à la loi,
Pour le Maire,
L'Adjoint,